

Environnement

# Quid de la présence de grands arbres en pleine ville ?

René AKONE DZOPE  
Port-Gentil/Gabon

De l'avis de certains citadins, la présence d'arbres en milieu urbain rime avec modernité. D'autres, en revanche, s'en inquiètent du fait des dégâts matériels ou corporels qu'ils peuvent causer s'ils sont déracinés par un orage. D'où la nécessité de limiter leur hauteur.

BIEN de personnes avancent qu'il existe, depuis des lustres, une relation intime entre l'homme et les arbres. A la question de savoir pourquoi garder un arbre à côté de sa maison, au point de le laisser grandir, certaines personnes affirment le faire par habitude. Pour d'autres, les arbres peuvent abriter les secrets d'une famille. Chez les spécialistes de l'environnement, l'on évoque leurs fonctions écologiques. Car, disent-ils, les arbres produisent de l'oxygène, qui est source de vie, purifient l'air et luttent contre l'érosion. «Les arbres absorbent et stockent le CO2», soutient un environnementaliste, qui ne voit aucun mal



Photo : Julie Nguimbi

Les rues de Port-Gentil abritent de grands arbres. A la mairie de mesurer les risques qu'ils représentent pour les usagers. Photo de droite : Situé à proximité des maisons, cet arbre représente un danger pour les habitants.



Photo : Julie Nguimbi

à la présence d'arbres en ville. De leur côté, les amoureux de la nature estiment que les arbres contribuent à l'embellissement des villes. C'est pourquoi on en plante. Port-Gentil n'échappe pas à cette réalité. Un tour dans plusieurs rues et quartiers de

la cité permet de s'en rendre compte. Manguiers, cocotiers et bien d'autres espèces, plantées il y a longtemps, sont visibles le long des artères communales ou derrière les habitations. S'ils sont utiles à la vie et contribuent à l'embellissement des villes, les arbres

représentent tout de même un danger pour les riverains. Particulièrement lorsqu'ils sont trop grands. Ils peuvent, en effet, occasionner d'importants dégâts matériels ou corporels après avoir été déracinés par un orage, ou si une branche s'y détache.

Le nommé Sinzou a encore en mémoire une scène tragique qu'il a vécue il y a une quinzaine d'années : «Un ressortissant ouest-africain, chauffeur de taxi, avait été tué par un arbre tombé sur le toit de sa maison. L'horrible scène s'était produite au Quartier Chic, en début d'après-midi, sous

une forte pluie. La victime se reposait au terme de sa demi-journée de travail», se souvient-il. Ce triste souvenir peut justifier la volonté de plusieurs riverains de se débarrasser des arbres se trouvant à proximité de leurs habitations, du fait de leur imposante taille. Mais nombreux parmi eux se heurtent aux coûts exorbitants pratiqués par les abatteurs. Lesquels exigent jusqu'à 300 000 francs pour un arbre abattu. Selon ces spécialistes, ces prix sont dus à la délicatesse du travail et à la grosseur des arbres qui, pour certains, sont collés aux murs des maisons. En attendant un compromis avec les professionnels de l'abattage, bien des habitants de Port-Gentil pensent que les autorités municipales devraient aussi mesurer le danger que représentent les arbres qui poussent aux abords des grands canaux d'évacuation d'eau. Le cas de celui qui a poussé au quartier Saint-Paul, où le voisinage affirme que sa sollicitation n'a pas reçu une réponse favorable de la part de la mairie.

## Installations électriques/Vol des compteurs Un phénomène qui prend de l'ampleur

FAE  
Port-Gentil/Gabon

DEUX habitations attenantes, situées au quartier PG1, plus précisément au lieu-dit derrière Agripog, ont été récemment déposées d'un compteur Edan pour l'une, et d'un disjoncteur pour l'autre. Le phénomène n'est pas nouveau dans la capitale économique du Gabon, selon des témoins. Parfois, ces voleurs de compteurs n'attendent pas que le propriétaire soit loin de chez lui ou qu'il soit plongé dans un profond sommeil. Dans la nuit, ils opèrent en vous laissant

croire que vous êtes victimes d'une coupure d'électricité. Après l'avoir disjoncté, ils profitent généralement du temps que vous cherchez une lampe torche pour agir. Des gardiens ont parfois été, malgré eux, les témoins oculaires des scènes de démontage de compteurs électriques dans les habitations voisines de celles dont ils ont la garde. Comme hypnotisés, c'est souvent avec beaucoup de retard qu'ils réalisent qu'il s'agit d'un vol. Si ces actes se sont produits dans un quartier en développement, à la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), les plaintes se sont multi-



Photo : Sidonie Ambonguilla

Le propriétaire de cette maison a dû se poser des questions en constatant le vol de son compteur.

pliées ces deux dernières années. Que peut-on bien faire d'un compteur volé ? Les professionnels du domaine assurent qu'on s'en sert

normalement comme tout autre compteur livré par la SEEG, peu importe le lieu où il a été emporté. Il suffit de le raccorder au réseau électrique le plus proche et

de l'alimenter en unités Edan. Tout se passera comme s'il y avait été placé et référencé par la SEEG. Toutefois, s'il est avéré que l'équipement électrique est utilisé frauduleusement, la société précitée, saisie par un plaignant, a la possibilité de bloquer la recharge d'unités Edan. Le voleur de compteur électrique le sait sans doute. C'est pourquoi, pour échapper à cette possibilité, il fait généralement un "branchement direct", selon une expression populaire. C'est-à-dire qu'il connecte le compteur volé directement à la ligne d'alimentation. Ainsi, il n'aura plus à s'acquitter du paie-

ment de ses charge d'électricité. Du moins jusqu'à ce que, par malheur, il se fasse prendre la main dans le sac lors des enquêtes et autres recherches souvent menées par la SEEG. Cette société conseille donc aux personnes victimes de vol de compteurs, non seulement de porter plainte contre X, mais de communiquer également les éléments du dossier de la plainte à ses services. Si, au bout du compte, le compteur volé n'est pas retrouvé dans des délais raisonnables, la SEEG, qui en est le propriétaire, se verra dans l'obligation d'en fournir un autre au client, à ses frais.

## Infrastructures routières/Voiries urbaines et secondaires Beaucoup reste à faire

Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

SELON de nombreux habitants, témoins de la mutation urbanistique de Port-Gentil, des efforts louables ont été faits, notamment par la municipalité en matière d'infrastructures de transport. Ils se remémorent ainsi les années 1990 où les voies de communication de la cité pétrolière étaient encore, en partie,

impraticables. Le changement est donc perceptible, aujourd'hui, d'autant que les artères, jadis inaccessibles par les automobilistes, ont été aménagées. C'est le cas de la bretelle reliant le carrefour des Douanes au quartier Mamiwata, ou de celle qui va de la zone dite Derrière-le centre social aux "Cités unies". Ou encore de l'axe qui part du Château à la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG). Seul bémol : les travaux d'aménagement ou de ré-



Photo : JP Allogo

Une bretelle routière non réhabilitée dans la zone de l'ancien hôpital.

habilitation menés ces dernières années n'ont concerné que les grandes artères. Les autorités compétentes donnant l'impression d'accorder peu d'intérêt aux routes secondaires. Une situation d'autant plus déplorable qu'à Port-Gentil, il n'est pas rare de voir les habitants des quartiers dépourvus de routes carrossables faire usage de brouettes pour transporter des proches malades vers les structures médicales. « Parfois, il arrive que la personne décède

avant d'atteindre la voie principale. Les difficultés sont les mêmes avec les femmes enceintes en travail », déplore un compatriote habitant la zone de l'ancien hôpital. Au demeurant, c'est un cri de détresse qui est lancé en direction des autorités municipales afin que les voies secondaires dégradées soient prises en compte dans les futurs programmes de réhabilitation routière. Ce qui faciliterait leurs déplacements.